

## Bénéficiez du Pass Solidarité Loisirs

Dans le cadre de sa démarche pour promouvoir la pratique sportive et culturelle au plus grand nombre, la Ville renouvelle le Pass Solidarité Loisirs, une aide financière de 105 € pour contribuer aux frais d'inscription des enfants et des adultes à une activité associative dès la rentrée ou encore à l'École de Musique de Vaureal (sous conditions).



Les personnes dont le quotient familial se situe entre les catégories A et D (< à 550 €) peuvent y prétendre.

Pour récupérer votre Pass ou faire calculer votre quotient familial 2024, si cela n'a pas déjà été fait au cours de l'année, rendez-vous au Guichet unique muni des documents obligatoires\* ou au [Salon des associations](#) le samedi 7 septembre. Le Pass Solidarité Loisirs sera déduit de votre cotisation au moment de votre inscription.

\* Avis d'imposition ou non-imposition 2023 sur les revenus 2022 pour chaque membre du foyer, 3 derniers bulletins de salaire ou 3 derniers bulletins de versement Pôle emploi pour chaque membre du foyer, attestation de paiement des prestations de la CAF de moins de 3 mois, si changement d'adresse un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Pour les personnes sans enfants, carte nationale d'identité ou passeport.

Infos pratiques

### GUICHET UNIQUE

Hôtel de Ville - 1 place du Cœur Battant

Tél. : 01 34 24 53 55

[guichetunique@mairie-vaureal.fr](mailto:guichetunique@mairie-vaureal.fr)

**CCAS**

L'Agora - 36 mail Mendès France

Tél. : 01 34 24 53 88

Liens utiles

[Quotient familial 2024](#)

[PASS SPORT](#)